

De nouvelles dispositions pour évaluer les enseignants

Le ministère prévoit un rythme d'inspection plus régulier et des bonus pour les plus méritants

Un inspecteur assis au fond de la classe, qui observe un cours. A l'autre bout, un professeur stressé, qui tente de donner le meilleur de lui-même. A la clef, une note qui déterminera l'augmentation de salaire. Le vieil édifice sur lequel repose l'évaluation des enseignants a-t-il vécu ? Au ministère de l'éducation nationale, le sujet est sur la table. Depuis juin, des discussions avec les syndicats suivent leur cours. Un projet de réforme, dont *Le Monde* a pris connaissance, leur a été présenté les 14 et 15 septembre, pour une application en 2017.

Le ministère réveille là un dossier sensible. La dernière tentative de réforme en 2011, sous la droite – qui faisait endosser au chef d'établissement le rôle d'évaluateur à la place de l'inspecteur –, avait soulevé un tollé. Adoptée en mai 2012, elle avait été abrogée aussitôt la gauche au pouvoir. Cette fois, rien d'explosif ni de révolutionnaire

ne transparait dans la réforme en gestation, même si elle amorce des évolutions de fond.

La réforme vise à changer la nature de l'évaluation, pour qu'elle serve plus à accompagner les professeurs qu'à distribuer des bons ou mauvais points. Le but est de passer d'une gestion très administrative à « une véritable politique de développement des compétences et de gestion des ressources humaines », avait déclaré, en juin, la

ministre Najat Vallaud-Belkacem, en préambule des négociations.

Bons ou mauvais points

Pour l'heure, lors de sa visite en classe, en moyenne tous les cinq ans, l'inspecteur attribue au professeur une note pédagogique. Au collège et au lycée, elle est couplée à une note administrative, d'un poids moindre, donnée par le chef d'établissement. De cette double notation dépend l'avancement des enseignants, qui gravissent

plus ou moins vite les échelons de la grille salariale. « *Le fait que l'inspection débouche sur un jugement et une note dont dépendra l'avancement dans la carrière conduit les enseignants à surpréparer leur cours et à tenter de donner la meilleure image possible d'eux*, explique le sociologue Xavier Albanel, spécialiste du sujet. *Mais, dans le même temps, ils vont taire leurs difficultés et se priver ainsi d'une occasion d'être aidés.* »

Dans le nouveau système, l'inspecteur changerait de casquette : il pourrait rendre visite à un enseignant ou à une équipe – par exemple, pour aider à la mise en place d'un projet –, à leur demande ou de sa propre initiative, et sans promotion à la clef. Reste à savoir si les inspecteurs en auront le temps. Et si les enseignants oseront faire appel à eux. « *L'objectif de mieux accompagner les professeurs ne sera pas atteint si la formation continue reste exsangue* », prévient Xavier

Marand, du SNES-FSU, majoritaire dans le secondaire.

Par ailleurs, le projet maintient une part de « salaire au mérite ». A quatre moments de leur parcours, les enseignants auraient des « rendez-vous de carrière » – une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis avec le chef d'établissement –, au cours desquels ils pourraient bénéficier d'une promotion. Lors des deux premiers rendez-vous, après sept ans et treize ans d'ancienneté, les plus « méritants » verraient leur carrière accélérer d'une année. Le troisième rendez-vous, après vingt ans, pourrait permettre d'accéder plus vite au grade de la « hors-classe » ; le quatrième, en fin de carrière, d'atteindre la « classe exceptionnelle », ouverte en priorité à ceux qui ont travaillé en éducation prioritaire ou exercé des responsabilités.

« *Le nouveau système sera plus équitable*, estime Christian Cheva-

lier, du SE-UNSA. *Actuellement, il n'y a aucune régularité dans le rythme des inspections : certains sont inspectés tous les trois ans, d'autres tous les quinze ans, ce qui est source d'injustices. Là, les choses sont claires : on sait à quel moment tombe l'inspection, et tout le monde y passe.* »

« Ligne interdite »

Le nouveau système se veut aussi moins opaque, puisque des critères nationaux seraient définis.

Dans une grille qui en comprendrait onze, l'inspecteur évaluerait la « maîtrise des savoirs et leur didactique », la capacité à « prendre en compte la diversité des élèves »... Le chef d'établissement jugerait, lui, la capacité du professeur à « coopérer au sein d'une équipe » ou avec les parents. Dans la grille, pas de notes, mais des appréciations.

La réforme ne franchit pas la « ligne interdite » défendue par le SNES-FSU : le rôle de l'inspecteur,

jugé légitime pour évaluer, reste prépondérant par rapport à celui du chef d'établissement. Elle fait tout de même des déçus. « *Ce que nous aurions souhaité, c'est un système dans lequel tout le monde avance au même rythme* », rapporte Xavier Marand, du SNES. « *C'est un rendez-vous raté, regrette Francette Popineau, du SNUipp-FSU, majoritaire au primaire. Quel dommage que l'évaluation reste connectée à un tri des enseignants entre les soi-disant "méritants" et "non-méritants" ! La carotte, ce n'est pas ce qui fait progresser.* »

Toujours est-il que l'épisode de 2011 est dans toutes les têtes. A sept mois de l'élection présidentielle, la question est aussi de jouer, ou non, tactique : faut-il accepter une réforme par défaut ou prendre le risque de voir resurgir, dans une prochaine mandature, une réforme qui serait jugée pire ? ■

AURÉLIE COLLAS